

Compte rendu de la séance du 27 avril 2021 à 19h00

Convocations : 22 avril 2021

Affichage : 28 avril 2021

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Willy DELCOURT, Audrey DEMOURY, Jérôme GRUGEON, Bernard HAZARD, Samuel LEFEVRE, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Florent RICHARD, Bastien ROSE, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Christian TASSART, Jean-Christophe THILLY.

Secrétaire de séance : Véronique BRUYER

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour une décision budgétaire modificative : maîtrise d'œuvre

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 8 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité

Décision budgétaire modificative : travaux rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les termes du devis de bordurage et de la réfection des trottoirs la rue de l'Eglise présenté lors de la réunion du 7 décembre 2020. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement : c/61524 = - 40 000 €

Dépenses de fonctionnement : c/023 = + 40 000 €

Dépenses d'investissement : c/ 2152 = + 40 000 €

Recette d'investissement : c/021 = + 40 000 €

Décision budgétaire modificative : maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal deux devis établis par deux cabinets de maîtrise d'œuvre (VERDI et VIA) pour l'étude d'aménagement de sécurité de la traversée d'agglomération de la Commune.

Des précisions sont apportées concernant la prestation pertinente et qualitative proposée par le cabinet Verdi pour la phase d'étude du projet :

- Etude de faisabilité qui conduira à la définition d'un programme de travaux visant à analyser et à répondre à l'ensemble des problématiques propres à chaque zone caractérisant la traversée d'agglomération ;

Diagnostic de sécurité en concertation avec les élus, les riverains et le service gestionnaire de la D8 et D8 A au département

Etablissement d'un dossier avec solutions techniques accompagnées d'un chiffrage

Coût pour cette phase : 10 920,00 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet VERDI et d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement : c/61524 = - 11 000 €

Dépenses de fonctionnement : c/023 = + 11 000 €

Dépenses d'investissement : c/ 2031 = + 11 000 €

Recette d'investissement : c/021 = + 11 000 €

Monsieur le Maire reviendra vers le conseil municipal avec les conclusions de cette étude.

Informations supplémentaires :

Nous sommes toujours en attente de la décision d'attribution de la subvention au titre de la DSIL Grandes Priorités 2021. Il nous a été demandé par la préfecture de compléter notre dossier avec un diagnostic énergétique. Nous avons donc confié cette mission à la société Certeam de Boves. Ce Dpe permettra

d'évaluer la performance des travaux d'isolation du bâtiment mairie/école (un gain de 30 % d'économie d'énergie minimum est nécessaire pour obtenir le taux maximum de subvention)

Le SIAVS sera interrogé sur la présence de regards d'assainissement potentiellement installés en domaine privé rue de l'Eglise.

Clôture de la séance à 19h20.